

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2018 QCCTQ 1737
DATE DE LA DÉCISION : 20180710
DATE DE L' AUDIENCE : 20180709, à Montréal
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 537053
OBJET DE LA DEMANDE : Autorisation de céder ou d' aliéner un véhicule lourd
MEMBRE DE LA COMMISSION : Rémy Pichette

9200-7822 Québec inc.

NIR : R-590751-5

Demanderesse

DÉCISION

[1] La Commission des transports du Québec (la Commission) se prononce sur la demande de 9200-7822 Québec inc. (la demanderesse) à l' effet de lui permettre de transférer un véhicule lourd à 9157-5498 Québec inc.

[2] Le véhicule lourd visé par la présente demande est le suivant :

<u>MARQUE</u>	<u>ANNÉE</u>	<u>NUMÉRO DE SÉRIE</u>
FREIG	2011	1FUJGLDR6BLAY7264

[3] La demanderesse est dans l' obligation d' introduire la présente demande à la suite de la décision 2018 QCCTQ 0568¹ qui a imposé une cote de sécurité portant la mention « **insatisfaisant** » conformément à la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (la Loi).

[4] La demande d' autorisation de céder ou d' aliéner un véhicule lourd a été référée en audience publique, à Montréal, le 9 juillet 2018.

¹ Demande 402628

[5] L'article 33 de la *Loi* interdit à une personne dont la cote de sécurité est de niveau « **insatisfaisant** » ou « **conditionnel** » de céder ou d'autrement aliéner ses véhicules lourds sans le consentement de la Commission qui doit refuser la demande lorsqu'elle estime que la cession ou l'aliénation pourrait contrarier l'application d'une de ses mesures administratives.

[6] Les motifs invoqués au soutien de la présente demande démontrent que la cession de ce véhicule lourd ne vise pas à contrarier l'effet de l'article 33 de la *Loi*. La Commission estime qu'elle peut donc accorder l'autorisation demandée et autoriser le transfert du véhicule lourd à l'acquéreuse en question.

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE la demande;

PERMET à 9200-7822 Québec inc. de transférer à 9157-5498 Québec inc. le véhicule lourd suivant :

<u>MARQUE</u>	<u>ANNÉE</u>	<u>NUMÉRO DE SÉRIE</u>
FREIGH	2011	1FUJGLDR6BLAY7264

Rémy Pichette, MBA
Juge administratif